

**Tournoi CVN Bad**  
**21 et 22 Mars 2020**  
**Règlement particulier**

1. Le tournoi se déroulera selon les règles de la BWF et de la FFBad. Autorisation n° **1900299**
2. Toute participation au tournoi implique l'adoption de ce présent règlement.
3. Les juges arbitres désignés par le comité d'organisation sont Alex BONNAFOUX et Alexandre HEYWANG.
4. Le tournoi est ouvert à tous les licenciés FFBad ou à une fédération nationale affiliée à la BWF, ne faisant pas l'objet d'une interdiction de participation aux compétitions et tournois officiels.
5. Les joueurs, les entraîneurs, les officiels d'équipes et techniques ont pris connaissance du code de conduite des joueurs et du code de conduite pour les entraîneurs, officiels d'équipe et technique (voir site FFBad, LOB N°17). Ces documents seront affichés dans la salle.
6. Les tableaux proposés sont les simples, doubles et mixtes pour les Adultes. Tous les tableaux seront en poules.
7. Le tournoi respectera le règlement FFBA.
8. Les tableaux seront faits selon le CPPH des joueurs de sorte que dans chaque tableau les joueurs fassent entre 2 et 4 matches maximum.
9. Le nombre maximal de matches est de 250.
10. Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée des feuilles d'inscriptions.
11. Le montant des inscriptions est de 14 euros pour un tableau, 17 euros pour 2 et 19 euros pour 3 tableaux.
12. Le règlement des inscriptions se fera par chèque à l'ordre de CVN Bad.
13. Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif et pourront être modifiés.
14. Le logiciel Badplus est utilisé pour la gestion du tournoi. Le tirage au sort se fait par l'intermédiaire de Badplus.
15. Mode d'arbitrage : auto arbitrage.
16. Tous les joueurs devront se faire pointer à la table de marque à leur arrivée dans le gymnase.
17. Tout joueur doit être présent dans la salle 30 mn avant l'heure présumée de son match.
18. Les joueurs disposent de 3 minutes d'échauffement à l'appel de leur match.
19. Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra le faire avec l'accord du juge arbitre.
20. Tout joueur non présent 10 minutes après l'appel de son nom sera déclaré forfait.
21. Le temps de repos minimum entre deux matchs sera de 20 minutes..
22. Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, le(s) juge(s) arbitre(s), les arbitres et 2 conseillers par joueur (ou paire).
23. Les joueurs devront porter une tenue de badminton conforme aux règles FFBad.
24. Le volant officiel est le RSL grade1, en vente dans la salle au prix de 22 €, ainsi que le Mavis 500 à 10€.
25. Les joueurs non classés peuvent s'entendre pour l'utilisation du volant plumes de leur choix. En cas de désaccord, le joueur classé pourra imposer le volant plumes et le fournira.
26. Les volants resteront à la charge des joueurs à part égale.
27. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tout le matériel utile à son match.
28. Tout volant touchant une infrastructure fixe sera compté faute (au service et en jeu). Tout volant touchant une structure mobile sera compté let une fois au service et faute en jeu.
29. Les décisions du juge arbitre et de ses adjoints sont sans appel.
30. Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation dès que possible et adressera, au plus tard dans les 5 jours, les pièces justificatives au JA. Les droits d'engagements resteront acquis au comité d'organisation (sauf cas exceptionnel). Le partenaire d'un joueur forfait se doit de prévenir

l'organisateur de son choix d'un nouveau partenaire ou de sa non-participation (sinon le caractère volontaire de son forfait pourra être retenu par le JA).

31. Il est interdit de fumer dans les salles.

32. Le port de chaussures de sport de salles est obligatoire dans la surface de jeu.

33. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou perte d'objets.

34. Tout joueur peut être photographié à l'occasion du tournoi. Ces photographies sont potentiellement diffusables sur des sites Internet ou des publications. Selon les articles 226-1 à 226-8 du Code civil, tout individu jouit d'un droit au respect de sa vie privée ainsi que d'un droit à l'image. En conséquence, si vous ne voulez pas que votre image ou celle de votre enfant apparaisse sur ces sites merci de bien vouloir nous en informer sur la feuille d'inscription.

**Le comité d'organisation.**

**CVN Bad**